

L'un et l'autre, avant de partir pour Jérusalem, mettent en gages, entre les mains de Dom Ponce, abbé d'Ainay, les biens qu'ils possèdent à Vaise, à Ecully et à Dardilly. Nous reparlerons plus loin de cette charte qui nous donne le nom de la famille seigneuriale de Châtillon au *xr^e* siècle, et que l'on ne connaissait pas encore.

C'est ainsi que notre pays fournit amplement sa part aux expéditions chevaleresques et religieuses qui illustrèrent le *xii^e* siècle.

Nous trouverons plusieurs fois ces familles en rapport d'affaires avec les moines d'Ainay à Chazay. Ce fut vers 1100 que notre petite abbatiolle prit une nouvelle extension et le titre de prieuré. Elle acquiert à son tour terres, cens et servis.

Un jeune homme, Arric, sur le point de mourir, fait son testament en faveur du prieuré, et donne à l'église de Saint-Pierre une terre nommée Fromentale (à Civrieux) « qu'il tient en fief du prieur de Chazay » (16). Cette terre est considérable, et nous verrons par la suite qu'elle sera la cause d'une grave querelle entre le seigneur de Chazay et le viguier de Lissieu. Le chargé de pouvoir qui signa cet acte en qualité de prieur, est le moine Gaucerand ; signent également Etiennette, mère d'Arric, Ascheric, le mari d'Etiennette et beau-père du jeune donateur, et noble Guillaume des Olmes (17).

GAUCERAND OU JOSSERAND, abbé, 1102-1107. — En 1102, Dom Arthaud étant mort, Gaucerand, probablement le prieur de Chazay, lui succéda sur la chaire abbatiale et en la seigneurie de Chazay. L'histoire nous apprend qu'il

(16) *Petit Cart. Bernard. Chart. 194.*

(17) *Petit Cart. Bernard. Chart. 194.*